



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Montauban, le 9 mars 2022

## Communiqué de presse

### Conférence de presse : l'État et les élus accompagnent la mobilisation face à la guerre en Ukraine

Lors d'une conférence de presse en préfecture, la Préfète de Tarn-et-Garonne et le Président de l'Association des maires de France du Tarn-et-Garonne ont rappelé les mesures d'ores et déjà mises en place pour accompagner le déploiement de cette mobilisation quant à l'accueil des déplacés ukrainiens, l'organisation de la solidarité et la gestion des conséquences sur les activités des entreprises.

- **L'accueil des déplacés ukrainiens**

A la suite de l'accord des ministres européens de l'intérieur, les déplacés ukrainiens bénéficieront d'une protection spécifique de « protection temporaire » pendant leur séjour en France.

Les personnes déplacées en provenance d'Ukraine arrivant dans le département, sont invitées à prendre contact avec la préfecture soit en se présentant à l'accueil de la préfecture soit en envoyant un mail à [pref-etrangers@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-etrangers@tarn-et-garonne.gouv.fr) afin de régulariser leur situation spécifique de droit à séjour.

- **L'organisation de la solidarité**

Pour garantir que les nombreuses initiatives de la société civile s'appuient sur un accompagnement social professionnel et adapté, les services de l'Etat ont identifié **une association référente** pour l'accueil des personnes ayant fui l'Ukraine. Cette association référente sera recensée sur la plateforme [refugiés.info](https://refugiés.info), afin d'être mises en relation directement avec les particuliers souhaitant se mobiliser sur notre territoire. Cette association référente pourra également être sollicitée pour l'ouverture d'un site de premier accueil de jour, en lien avec les collectivités volontaires, là où cela est jugé utile.

Son rôle sera également d'accompagner les personnes bénéficiant de la protection temporaire activée par l'Union européenne dans leurs démarches administratives, l'accès aux droits (droits sociaux, scolarisation des enfants, santé, accompagnement vers la formation/emploi et le logement) et de s'assurer, le cas échéant, que l'hébergement citoyen se déroule dans de bonnes conditions.

D'ores et déjà, afin d'organiser et de coordonner les dispositifs d'entraide, l'État a mis en place des modalités spécifiques pour centraliser les propositions d'aides (notre communiqué du 04 03 2022) :

- pour les collectivités, les offres d'hébergement sont à notifier à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>

- pour les particuliers, et les associations, les initiatives d'aides de différentes natures (insertion professionnelle, éducation et surtout hébergement solidaire) sont à communiquer sur la plateforme nationale <https://parrainage.refugies.info/>

Par ailleurs, l'Association des Maires de France en Tarn-et-Garonne a acté un partenariat le 03 mars avec l'association de protection civile pour collecter les dons des particuliers.

- **La gestion des conséquences sur les activités des entreprises :**

Une réunion de la cellule économique départementale est prévue le 9 mars pour évoquer avec les représentants des organisations professionnelles l'impact du conflit russo-ukrainien sur l'activité économique dans le département.

Un communiqué de presse du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance relatif à la mise en place de points de contact dédiés aux entreprises affectées par les sanctions économiques contre la Russie a été diffusé le 07 mars 2022.